

Des bois stressés à soigner

Engagée depuis 1987, la gestion forestière des espaces verts donne des résultats.



Marie Combré et Gérard Chausset devant une unité sanctuarisée du parc du château. (Photo O. D.)

En vous promenant dans le parc du château, la présence de parcelles clôturées ne vous aura sûrement pas échappé. Elles sont au nombre de trois, pour une superficie totale d'environ 2 hectares. Deux bordent le lycée Daguin, la troisième s'enfonce à l'intérieur du poumon vert. Pour quelle raison sont-elles inaccessibles au public ?

Cette mesure résulte de la gestion forestière des espaces verts mise en place par la commune. La démarche ne date pas d'hier. En effet, le premier plan de gestion sur le parc du château remonte à 1987.

Reconstituer le sous-bois

Une réactualisation du dispositif a eu lieu en 2007. Elle s'est traduite par un diagnostic phytosanitaire et un plan d'abattage visant la mise en sécurité des boisements. En 2008, une première aire fermée a été créée pour isoler les végétaux. L'année suivante, la Ville a poursuivi dans cette voie en missionnant un bureau d'étude en écologie et un expert forestier. Une des conclusions a fait apparaître la nécessité d'une gestion tournante des parcelles.

Proche du centre-ville, le parc du château est en quelque sorte victime de son succès. « La raison profonde de ce dispositif, c'est la surfréquentation du public, admet Marie Combré, responsable du centre technique de l'environnement. Si on ne fait rien, on se rend compte que seuls les gros arbres résistent. La régénération des jeunes sujets ne se fait plus et le sous-bois disparaît. Du coup, tous les arbres risquent d'arriver à un stade vieillissant au même moment. »

Pour que la nature reprenne du poil de la bête, la sanctuarisation des aires choisies ne dure pas six mois mais entre cinq et dix ans.

La clôture du terrain proche des lycées s'est déroulée en 2010. D'un seul tenant au départ, celui-ci a été scindé en deux pour aménager une sente et limiter du même coup le risque de dégradation de la clôture. Des travaux d'abattage de grands pins, de mise en défens (on dit aussi « en défense ») et de replantation de la parcelle ont été menés en parallèle. Grâce à la création de deux cheminements transversaux coupant les allées cavalières, les promeneurs circulent plus aisément sans prendre de mauvais raccourcis.

Des signes positifs de cette politique sont d'ores et déjà visibles, surtout sur la parcelle sanctuarisée en 2008. Un sous-bois abondant s'est déjà reformé, qui offre un refuge de choix à la faune peuplant le parc du château.

Également victime de son succès, le bois du Burck, qui accueille des milliers de visiteurs, fait lui aussi l'objet de mesures de protection : accès barrés par des branchages, troncs d'arbres laissés en travers, etc. Il s'agit d'inviter les usagers à ne pas s'aventurer au-delà des chemins pour préserver la biodiversité des lieux.

Gérard Chausset, adjoint à l'environnement, rappelle que cette gestion écologique a contribué à la labellisation des huit parcs publics de la ville. « Derrière ce label, il y a des pratiques concrètes : arrêt des pesticides dans les parcs depuis 2008, gestion raisonnée de l'eau, plantation de végétaux adaptés au milieu, lutte contre les plantes invasives, paillage des massifs. » La lutte biologique intégrée est également à l'œuvre dans les serres municipales depuis 2006. Enfin, il n'y a pas eu de désherbage chimique l'an dernier alors qu'en 2007, 29 hectares étaient encore traités de cette manière. « On maintient la propreté des trottoirs avec des méthodes alternatives : Rotofil, balayeuse, brosse de désherbage. Cela permet de conserver une herbe courte qui se mêle au minéral », indique Marie Combré.

Sur le fond, la surfréquentation de certains parcs urbains montre l'insuffisance des espaces verts. Au-delà de Mérignac, le constat vaut pour l'ensemble de l'agglomération. D'où l'enjeu du programme des 55 000 hectares pour la nature que la CUB souhaite mettre en place.